

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00602
Numéro SIREN : 752 771 147
Nom ou dénomination : HERVE ANTHONY

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/006482



ALNEVA

Société de commissariat
aux comptes

Christophe KUNSCH

Expert - comptable
Commissaire aux comptes

Société HERVE ANTHONY

ZAC du Mourillon
56530 QUEVEN

**Rapport du Commissaire aux comptes
et à la transformation**
sur la transformation de la
SARL HERVE ANTHONY
en SAS

Commissariat aux Comptes

Place Jean Monnet - 56270 Ploemeur - 02 97 85 45 20 - contact@alneva.bzh

SARL AACC au capital de 8 888 € - Société inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes
RCS Lorient 2005 B 884 - SIRET 484 956 198 00010

HERVE ANTHONY

Société à responsabilité limitée au capital de 635.000 €

Siège social : ZAC du Mourillon

56530 QUEVEN

RCS LORIENT 752 771 147

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL HERVE ANTHONY EN SOCIÉTÉ PAR
ACTIONS SIMPLIFIÉE (SAS)**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 novembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître une absence de chiffre d'affaires sur l'exercice, tout comme l'exercice précédent, des produits financiers de participation de 412 500 euros en hausse de 146 250 euros, un bénéfice sur l'exercice de 405 555 € en hausse de 143 714 euros au regard de l'exercice précédent, des capitaux propres de 1 810 343 euros et un endettement financier de 258 960 euros;
- L'actif de la société au 30 septembre 2022 s'élève à la somme de 2 073 215 € et se décompose ainsi :

Immobilisations incorporelles	53 080 €
Immobilisations financières	1 364 068 €
Autres créances	195 565 €
Disponibilités	360 502 €
Total de l'actif	2 073 215 €

→ Au 30 septembre 2022, les disponibilités s'élevaient à 360 502 euros en hausse de 94 721 euros par rapport à l'exercice précédent.

→ Les capitaux propres de la société au 30 septembre 2022 se décomposent ainsi :

Capital social	635 000 €
Réserve légale	63 500 €
Autres réserves	706 289 €
Résultat de l'exercice	405 555 €
Subventions d'investissement	- €
Total des capitaux propres	1 810 343 €

Nous n'avons pas eu connaissance de risque particulier, fiscal, social ou lié aux réglementations dans votre secteur qui serait de nature à modifier l'analyse de la situation de votre société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

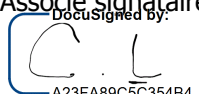
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ploemeur,
Le 17 novembre 2023,

Société ALNEVA,
Le Commissaire aux comptes,
Le Commissaire à la transformation,

Représentée par,
Monsieur Christophe KUNSCH,
Associé signataire

DocuSigned by:

A23FA89C5C354B4...